

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 22 (1976)

**Heft:** 6

**Rubrik:** Communications officielles

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Communications officielles

## Exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger

Cette revue l'a déjà annoncé: les deux Chambres du Parlement fédéral ont approuvé, le 19 décembre 1975, la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger. Le délai d'opposition a expiré le 29 mars 1976 sans que le référendum ait été demandé. Ainsi se réalise un postulat formulé par nos compatriotes de l'étranger en 1874 déjà, lors de la révision de la Constitution fédérale il y a plus de cent ans, et constamment réaffirmé depuis.

La loi et son ordonnance d'exécution pourront être mises en vigueur cette année encore par le Conseil fédéral. Auparavant, il faudra régler de nombreux détails techniques et administratifs avec tous les milieux concernés. Rappelons-nous qu'il y a en Suisse plus de 3000 communes, susceptibles d'être contactées par les Suisses de l'étranger disposant du droit de vote.

### A quelles conditions le Suisse de l'étranger pourra-t-il voter?

Le Suisse de l'étranger – et l'on entend évidemment aussi la Suissesse de l'étranger – peut voter lorsqu'il a 20 ans révolus. Sont considérés ici comme Suisses de l'étranger tous nos compatriotes qui n'ont pas de domicile en Suisse et sont immatriculés auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Il va de soi que ne peut voter que celui qui n'est pas exclu du droit de vote pour cause de maladie mentale ou faiblesse d'esprit.

Comme on le sait, il y a en Suisse des votations fédérales, cantonales et aussi communales. La loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger ne règle que la participation des Suisses de l'étranger aux élections et votations fédérales; reste réservée la

décision des cantons et des communes de juger si les Suisses de l'étranger peuvent participer ou non aux votations cantonales ou communales. Les Suisses de l'étranger ont également le droit de signer des demandes de référendum et des initiatives populaires. Une autre condition prévoit que le Suisse de l'étranger doit séjourner en Suisse au moment de l'élection, de la votation, de la signature de la demande de référendum ou de l'initiative populaire. Le suffrage exprimé à l'étranger n'est pas recevable.

### Où le Suisse de l'étranger peut-il voter?

Nombreux sont les Suisses de l'étranger qui n'ont encore jamais habité en Suisse. Dans ce cas, la loi dispose que le suffrage ne peut être compté que dans la commune d'origine; si le Suisse de l'étranger en question est originaire de plusieurs communes – ce qui arrive assez souvent – il pourra choisir l'une d'elles. Plus nombreux sont cependant les Suisses de l'étranger qui ont précédemment habité en Suisse. Ceux-ci ont alors la possibilité de choisir entre leurs différentes communes d'origine et de précédent domicile en Suisse. La commune pour laquelle le Suisse de l'étranger de cette catégorie se décidera deviendra sa commune de vote; il sera porté dans le registre de cette commune et son suffrage y sera compté.

Etant donné que le Suisse de l'étranger doit personnellement prendre possession du matériel de vote et d'élection, ainsi que de l'éventuelle carte d'électeur, il sera sans doute autorisé à choisir librement la commune où il retirera le matériel de vote. On lui évitera ainsi

de devoir éventuellement traverser la moitié de la Suisse pour aller voter dans sa commune d'origine ou de précédent domicile. Le plus souvent, le Suisse de l'étranger choisira la commune où il vient en vacances ou pour affaires (commune de présence). Contrairement à ce qui vaut pour la commune de vote, on peut changer de commune de présence en tout temps, à condition toutefois que la nouvelle commune de présence ait été désignée à la représentation suisse au moins trois mois avant une élection ou votation fédérale.

### Comment le Suisse de l'étranger doit-il procéder quand il veut voter?

Qu'il ait l'intention de participer régulièrement ou seulement occasionnellement à des votations ou élections fédérales, le Suisse de l'étranger devra l'annoncer à la représentation suisse auprès de laquelle il est immatriculé ou dans laquelle il se fait immatriculer. Cette communication peut se faire en tout temps. Elle n'est même liée à aucun délai. Toutefois, si elle n'est faite que peu de temps avant une votation ou une élection, le Suisse de l'étranger risque alors de ne pas pouvoir participer à cette consultation populaire, mais seulement à la suivante.

En s'annonçant, le Suisse de l'étranger doit préciser s'il choisit comme commune de vote l'une de ses communes d'origine ou une autre commune dans laquelle il a été précédemment domicilié; il indiquera en même temps s'il veut retirer le matériel dans la commune de vote ou dans une autre commune suisse (commune de présence). La représentation connaît ces indications à la commune de vote choisie par le Suisse de l'étranger, aux communes d'origine et, le cas échéant, à la commune de présence qu'il aura dési-

gnée. Un double de cette communication sera remis au Suisse de l'étranger, qui pourra le présenter lors de son passage au bureau du registre des électeurs.

La commune dans laquelle le matériel de vote sera retiré (on le sait, il peut s'agir de la commune de vote ou de présence) enverra au Suisse de l'étranger un accusé de réception, qui lui indiquera également quand et où il pourra se présenter pour recevoir le matériel de vote et de plus amples informations.

En règle générale, le Suisse de l'étranger se présentera dans la commune qu'il aura désignée dans les trois semaines précédant le jour de l'élection ou de la votation pour retirer – après avoir prouvé son identité – le matériel de vote. S'il s'agit de la commune de vote, sitôt en possession du matériel, il peut sans attendre exercer son droit de vote; mais il peut aussi voter par anticipation aux jours prévus par la commune ou déposer lui-même son suffrage dans l'urne aux heures ordinaires d'ouverture, le samedi ou le dimanche de l'élection ou de la votation.

S'il s'agit de la commune de présence, il ne peut voter que par correspondance; il peut d'ailleurs déposer ce vote par correspondance dans n'importe quelle boîte postale sur le territoire suisse, tout en observant la procédure cantonale prévue par sa commune de vote.

Relevons enfin qu'en signant référendums et initiatives, le Suisse de l'étranger devra veiller à remplir et

signer une liste établie au nom de sa commune de vote, où il figure au registre des électeurs.

La procédure peut paraître au premier abord quelque peu compliquée; en y regardant de plus près, ce n'est pas le cas. Pour fixer les idées, voyons en résumé ce que le Suisse de l'étranger doit faire pour pouvoir voter:

1. Annoncer son intention à la représentation suisse compétente; cette communication n'est liée à aucun délai et ne doit être faite qu'une seule fois.
2. Se présenter dans la commune suisse qu'il a désignée pour retirer le matériel de vote et une éventuelle carte d'électeur.
3. Remettre son vote en Suisse personnellement dans l'urne ou par correspondance, selon les cas.

Le lecteur se demandera comment il aura connaissance des votations prévues. La rédaction s'efforcera de communiquer le calendrier des votations fixées par le Conseil fédéral. Nous vous recommandons dès lors la lecture de cette revue. Bien entendu, les journaux et les autres mass media suisses donnent régulièrement des informations sur les votations et élections à venir. Ceux qui peuvent s'offrir un abonnement à un quotidien ne devraient pas manquer de le faire. Mais ici,

nous aimerais aussi attirer l'attention sur le Service suisse des ondes courtes qui, dans des émissions faites à leur intention, oriente les Suisses de l'étranger sur l'évolution de la politique intérieure en Suisse et donc naturellement sur les futures votations.

Ces prochains mois, voire même ces prochaines années, on se posera encore sûrement différentes questions en relation avec la loi sur les droits politiques des Suisses de l'étranger. Nous aurons donc encore l'occasion de développer ce sujet, afin que tous les Suisses et Suissesses de l'étranger soient de mieux en mieux informés quant à l'exercice de leur nouveau devoir civique.

*Département politique fédéral  
Service des Suisses de l'étranger*

## La représentation d'intérêts étrangers

Une surprise est réservée au voyageur qui visite La Nouvelle-Delhi: sur l'immense bâtiment de style oriental qui abrite l'ambassade du Pakistan, il verra flotter le drapeau suisse! Et ceci aiguillera sa pensée sur le rôle que notre pays joue comme intermédiaire entre ceux qui ont rompu leurs relations.

Les origines de cette activité sont relativement modernes; autrefois, en effet, les liens de toute nature entre les nations n'étaient pas si étroits que leur rupture posât de graves problèmes. Mais, dans notre monde moderne, les relations tant publiques que privées entre pays développés sont si denses et si imbriquées qu'elles ne peuvent pas être brutalement coupées, même en temps de guerre. C'est pourquoi la nécessité s'est imposée de trouver un intermédiaire pour en prendre soin.

Il fallait évidemment que celui-ci puisse donner des gages sûrs d'une complète objectivité pour ne pas être récusé par une des parties, et



A partir de 1976, l'abonnement aux nouveautés sera expédié franc de port.

Pour souscrire à un abonnement:

Service philatélique des PTT  
Parkterrasse 10  
CH-3000 Berne

c'est pourquoi la neutralité perpétuelle de la Suisse l'a tout naturellement désignée pour jouer un rôle prépondérant – mais non exclusif – dans ce domaine. Le Département politique est chargé de cette activité.

C'est avant tout au cours des deux derniers conflits mondiaux que les mandats de protection d'intérêts se sont accumulés sur nos épaules; il y en eut 173 au total pendant celui de 1939–1945, et ce chiffre se passe de commentaires.

S'agissant d'une matière très peu codifiée en droit international, il a fallu au début trouver des solutions pragmatiques pour diriger notre action, et l'on peut appliquer ici le principe que «la fonction crée l'organe». A l'heure actuelle, les mandats sont basés en droit sur trois conventions internationales de portée générale:

- celle de Genève du 27 juillet 1929 relative au traitement des prisonniers de guerre;
- celles de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques et du 24 avril 1963 sur les relations consulaires.

La première définit les tâches de la puissance protectrice, qui est chargée de s'assurer que les prisonniers de guerre jouissent de toutes les garanties que le pays détenteur s'est engagé à leur assurer en signant les conventions de la Croix-Rouge. Il faut pour cela visiter régulièrement les camps où les prisonniers sont détenus et pouvoir s'entretenir avec eux en toute liberté; il faut organiser des échanges de ceux qui sont gravement blessés ou malades; il faut leur procurer des aliments, des remèdes, des livres, des accessoires de sport; il faut vérifier que des soins médicaux adéquats leur soient donnés et qu'ils puissent correspondre avec leur famille. Ces tâches sont menées en étroite collaboration avec le CICR.

C'est par contre sous l'égide des conventions de Vienne que se définissent les mandats de protec-

#### Etats ayant confié la sauvegarde de leurs intérêts à la Suisse

		Date de la reprise
Iran	en Israël	19 février 1958
Etats-Unis d'Amérique	à Cuba	6 janvier 1961
Guatemala	à Cuba	20 mars 1962
Grande-Bretagne	au Guatemala	23 août 1963
Honduras	à Cuba	30 décembre 1963
Brésil	à Cuba	19 août 1964
Equateur	à Cuba	19 août 1964
Israël	en Hongrie	21 juin 1967
Israël	à Sri Lanka	13 août 1970
Pakistan	en Inde	6 décembre 1971
Inde	au Pakistan	7 décembre 1971
Pologne	au Chili	10 octobre 1973
Israël	à Madagascar	30 octobre 1973
Israël	au Ghana	8 novembre 1973
Israël	au Libéria	21 novembre 1973
Côte-d'Ivoire	en Israël	28 novembre 1973
Espagne	en Rép. démocratique allemande	9 octobre 1975

tion d'intérêts entre pays ayant rompu leurs relations mais qui ne sont pas en état de belligéranç. Il s'agit dans ce cas d'organiser le rapatriement des nationaux du pays représenté, d'assurer la sauvegarde des biens tant officiels que privés et, d'une façon générale, de défendre ses intérêts dans tous les domaines où cela s'avère nécessaire. Mais il faut bien insister sur le fait que cette action n'implique jamais la transmission de renseignements de caractère politique ou militaire: nous sommes des curateurs, pas des informateurs.

On pourrait penser que cette activité, qui mobilise bon nombre d'agents tant à la centrale que dans les postes à l'étranger, est une source de dépenses considérables pour notre administration; il n'en est rien cependant, car les pays qui nous confient leurs intérêts s'engagent à nous rembourser les frais qui découlent de cette représentation. Chaque trimestre, un décompte leur est présenté et les remboursements s'effectuent ensuite, avec plus ou moins de ponctualité! Cela ne veut pas dire que des problèmes ne nous sont pas posés: pour un service diplomatique restreint comme le nôtre, il n'est pas facile de mobiliser à l'improviste les agents nécessaires

lorsque les intérêts à défendre sont ceux d'un pays important; que l'on pense par exemple à ceux des Etats-Unis à Cuba en janvier 1961 ou à ceux de l'Inde au Pakistan et vice versa en décembre 1971. Qui a vécu ces moments de tension extrême à Berne, à La Havane, à La Nouvelle-Delhi ou à Islamabad n'est pas près de les oublier. Dans un domaine où n'existent que très peu de règles et de précédents, il faut savoir improviser. Il faut savoir aussi s'adapter à des coutumes qui ne cadrent souvent qu'imparfaitement avec nos propres concepts et usages; aussi nos agents doivent-ils montrer beaucoup de souplesse, de tact et de compréhension, tout en ne franchissant jamais certaines limites qui leurs sont imposées.

Mais il est agréable de constater pour terminer que les pays dont nous avons représenté les intérêts nous en sont demeurés très reconnaissants et ont apprécié les services rendus. Les témoignages que nous recevons sont unanimes et très flatteurs pour nous. Et cette activité a fini par s'intégrer complètement à l'«image» de notre pays à l'étranger, ce qui lui impose comme une sorte de devoir moral de ne pas se soustraire lorsqu'il est fait appel à lui.

**18<sup>e</sup> Congrès de l'Union des Suisses de France le 27 mars 1976, en la très belle salle de la Porte de la Suisse, 11 bis, rue Scribe, à Paris**

En ouvrant ce Congrès, dit de travail, les festivités ayant été supprimées par mesure d'économie, Monsieur Marcel Gehrig, président de l'Union des Suisses de France, souhaita la bienvenue aux différentes personnalités venues de Suisse : MM. M. Jaccard, ministre, Ph. Garreaux, remplaçant, L. Guisan président, empêché, Marcel Ney, directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger et à celles de France MM. P. Dupont, notre ambassadeur, M. Jeanrenaud, J.-P. Ritter, conseillers, les consuls et délégués venus de tous les coins de France.

Après vérification des pouvoirs, 56 sociétés étant dûment représentées, l'assemblée pouvait délibérer selon les statuts.

Le procès verbal de l'assemblée 1975 ayant été adopté, M. Waser, de Mulhouse, présenta le rapport de la réunion de la Commission de la N.S.H. ayant siégé à Bâle en août 75. Différents sujets y furent traités dont les principaux sont évoqués dans ce présent n° : droit de vote, assurance maladie et « motivation des jeunes ». M. Ney prit ensuite la parole pour nous parler du long cheminement qui nécessita beaucoup de patience et de doigté pour nous permettre d'obtenir le droit de vote. « Même si certains Suisses de l'étranger ne sont pas entièrement satisfaits, ce droit

de vote crée un lien supplémentaire entre les citoyens de Suisse et ceux de l'étranger qui seront des Suisses à part entière. Un premier pas est fait désormais » devait-il préciser.

M. Jacot, de Lyon, fervent adepte du droit de vote depuis de longues années se déclara satisfait mais souhaita que lors de la première votation fédérale, les Suisses de France marquent cet événement par une présence massive aux urnes, sous forme d'un voyage collectif. La proposition est sympathique et elle est à retenir pour cet automne. En effet, pour des raisons d'organisation, il ne semble pas que les Suisses de l'étranger puissent participer avant octobre aux prochaines élections fédérales.

A son tour, le ministre M. Jaccard nous fit un rapport détaillé sur la Commission de coordination dont les travaux ont porté sur une meilleure collaboration entre les différents organismes, soit l'ONST, PRO HELVETIA l'OSECC, Radio Ondes Courtes afin que l'image de marque de la Suisse soit mieux représentée. En définitive, il a été décidé que Pro Helvetia, créé à l'époque du National Socialisme bénéficierait comme par le passé de l'appui total de cette nouvelle Fondation de droit public.

Le rapport de M. d'Orelli, empêché, fut lu par M. Nossack et vu son intérêt, nous le reproduisons in extenso en encourageant tous les Suisses de France à s'y intéresser — on ne sait jamais — et d'adhérer massivement au Fonds national de solidarité.

M. Ney évoqua le prochain Congrès des Suisses de l'étranger qui aura lieu les 27-28-29 août à Morat, dont le thème principal concerne les jeunes : L'instruction des jeunes Suisses de l'étranger », sujet très vaste qui, devait souligner le directeur du S.S.E. relève le nombre limité de nos écoles suisses de l'étranger, hélas, déjà pour raison financière. Leur présence plus importante aurait simplifié les différents problèmes d'équivalence de bacs ou de diplômes étrangers.

On procéda enfin à l'élection du nouveau bureau de l'U.S.F., le mandat de M. Gehrig, et de son trésorier Monsieur Hoffmeyer venant à terme. A l'unanimité, M. R. de Planta fut nommé président de l'Union des Suisses de France, M. Jacot, de Lyon, vice-président et M. Bosshard, trésorier, M. M. Gehrig étant nommé président d'honneur. Tout en félicitant Monsieur Gehrig de son dynamisme pendant ses six années d'activité, de sa gentillesse bien du Midi, nous sommes heureux de lui voir succéder M. R. de Planta, Suisse de Paris, originaire des Grisons.

Selon la tradition, chacun se congratula et notre ambassadeur, une fois de plus, tout comme il l'avait fait au début du Congrès, remercia tous les participants et de leurs présences et d'être arrivés au terme de ce 18<sup>e</sup> Congrès de l'Union des Suisses de France qui s'est déroulé dans une ambiance calme et objective.

En clôturant ce 18<sup>e</sup> Congrès, c'est avec joie que nous avons appris que le Congrès 1977 aura lieu à Chamonix, organisé par la Société du Léman Mont-Blanc, section de Cluses et environs.

N. Silvagni-Schenk

#### Fonds de Solidarité

« Une fois de plus, l'année 1975 a démontré l'utilité et l'efficacité de notre Fonds.

D'une part, en période de récession les pays d'accueil ont tendance à favoriser la main-d'œuvre autochtone et à éliminer les étrangers.

D'autre part, de nombreux pays ont connu des luttes intestines, des guerres, des combats pour leur indépendance.

Pour des causes très diverses et dans des conditions souvent dramatiques, un certain nombre de nos compatriotes ont perdu ou ont dû abandonner précipitamment leur situation.

Des indemnités allant de Fs 5 000.— à Fs 40 000.— et pour un total de

60 % DE PARKING EN PLUS A SURFACE EGALE

**vario  
auto  
PARKER**

AUTOPARC S.à.r.l.  
J.J.WASER 6,rue des Charpentiers  
67000 STRASBOURG (88) 32 53 44

Fs 445 000.— ont été versées à 17 de nos compatriotes des pays suivants : ALGERIE, ANGOLA, CAMBODGE, ETHIOPIE, GHANA, LAOS, MOZAMBIQUE, NOUVELLE-GUINEE, TCHAD, VIETNAM, ZAIRE.

En outre, dans 3 cas, pour lesquels les conditions normales n'étaient pas remplies, un montant total de Fs 20 000.— a été accordé à des Suisses d'Algérie et du Laos.

Pour 1976, les nuages qui s'accumulent en RHODESIE et en AFRIQUE DU SUD, font prévoir de nombreux appels au Fonds par les Suisses qui y sont installés. La situation financière actuelle permettra heureusement d'y faire face. De nouveaux troubles pourraient cependant poser certains problèmes.

Aussi peut-on maintenant donner quelques précisions sur les bienfaits de la réorganisation du Fonds. Le choix entre 3 classes de risques portant intérêts permet en effet actuellement à tout Suisse de l'Etranger de se constituer un capital d'épargne non négligeable et dont il peut disposer au bout d'un petit nombre d'années. Il faut aussi signaler qu'en cas de perte de ses moyens d'existence, un sociétaire peut toucher l'indemnité et

demander le remboursement de son versement d'épargne.

Au 31 décembre 1975, le Fonds comptait 12 020 adhérents. Il serait heureux que ce nombre augmente, et je me permets de suggérer que nos sociétés fassent usage de la possibilité qui leur est donnée, selon nos statuts, d'être membres du Fonds. »

Max d'Orelli

#### L'INSIGNE DU 1<sup>er</sup> AOUT

Conçu comme une affiche miniature, moderne de matière et de conception, très coloré, il plaira à la jeunesse... Sa vente est destinée, en partie à la Fédération suisse des Auberges de Jeunesse, et en partie à la protection du patrimoine. Vous pouvez déjà le demander au Consulat. (FF. 4.—, soit 4,60 par correspondance ; les timbres-poste sont acceptés.)

#### COMMUNAUTE RADIOPHONIQUE DES PROGRAMMES DE LANGUE FRANÇAISE

La Communauté Radiophonique des Programmes de Langue Française (CRPLF) qui groupe la Radiodiffusion Télévision Belge, la Radio Télévision

Suisse Romande, la Société Radio France et la Société Radio Canada, organise sous le titre « RICHESSE ET DIVERSITE DE LA LANGUE FRANCAISE », un concours international d'enregistrements sonores en français.

Ce concours organisé principalement avec la coopération bienveillante des enseignants est ouvert à tous les jeunes, filles ou garçons, âgés de dix huit ans, apprenant la langue française, que ce soit comme langue maternelle, langue seconde ou langue étrangère.

Pour tous renseignements, s'adresser à CONCOURS C.R.L.F., Relations Internationales de RADIO FRANCE 116, av. du Pt Kennedy 75786 PARIS. Cedex 16

#### SUISSES DE FRANCE

soutenez notre publication en vous abonnant massivement à tous les n° du Messager Suisse.

Prix de l'abonnement Fr. 30.—

Abonnement de soutien, à partir de Fr. 35.— par c.c.p. 12 273 27 Paris ou par chèque bancaire adressé à la Rédaction du Messager Suisse, 17 bis, quai Voltaire — Paris 7<sup>e</sup>

## 57<sup>e</sup> COMPTOIR SUISSE : 11 - 26 SEPTEMBRE 1976

### SUR UN MILLION DE VISITEURS, 50.000 VIENNENT DE FRANCE, POURQUOI ?

Parce que la Foire suisse de Lausanne allie le sérieux helvétique à la gaîté latine. Elle offre à tous l'occasion de passer une belle journée. A chaque tournant, c'est une nouvelle découverte : aussi bien dans ses 38 secteurs de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de l'artisanat du pays que dans ses expositions thématiques. Venez donc vous aussi " vivre le Comptoir " !

**HÔTES D'HONNEUR 1976 : L'ÉGYPTE** : son pavillon + une exposition unique de 30 sculptures, de la Haute-époque à l'ère gréco-romaine, présentée dans un jardin de sable.

**LE CAMEROUN** : son pavillon, les produits du sol, la culture et l'artisanat d'Afrique noire.

**LE CANTON D'ARGOVIE** : son exposition placée sous le signe de l'amitié confédérale, chaude au cœur des Suisses du pays et de l'étranger.

**COMPTOIR SUISSE, LAUSANNE**

**PARIS**  
142, rue de Grenelle  
Tél. 551-62-92

### Changements à l'Ambassade

Le 20 mai, M. Jean-Pierre RITTER, Conseiller pour les Affaires Culturelles et de Presse, a quitté Paris pour être affecté comme Premier collaborateur, avec titre de Ministre, à notre Ambassade à Moscou.

Au cours des quelque vingt six mois d'activité à la rue de Grenelle, Monsieur Ritter, a su maintenir les excellents contacts de l'Ambassade avec le monde de la culture et de la presse. De plus, il a su animer avec succès, la salle « Porte de la Suisse » de la rue Scribe.

M. Ritter est remplacé par Monsieur Simon de DARDEL qui vient de Berne où il a travaillé au Service de la coopération technique ainsi que pour le Délégué du Conseil fédéral aux missions de secours en cas de catastrophe à l'étranger. Marié, M. de Dardel est père d'une fille et d'un garçon.

### CALENDRIER DES SOCIETES SUISSES

22 juin : Bierabend des vétérans de la Société suisse de gymnastique à Paris, 11 bis rue Scribe

9-10 octobre : Réunion à Montreux des vétérans gymnastes

17 octobre : Marche d'automne de la Société suisse de gymnastique de Paris. Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Ammon, 16 rue Taine, 75012 PARIS.

### CALENDRIER DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

#### EXPOSITIONS

29 avril au 5 juillet — Exposition « Les Machines célibataires » au Musée des Arts décoratifs (107, rue de Rivoli, Paris 1er), organisée par M. Harald Szeemann.

5 mai au 12 juin — ARC 2 — Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris (11, Av. du Président Wilson, Paris 16) Samuel Buri.

Galerie Suisse  
17, rue Saint-Sulpice  
Paris 6<sup>e</sup>

Exposition de peinture  
Edmond Leuba  
jusqu'au 12 juin

Galerie à l'Enseigne du Cerceau  
94, rue Rambutteau  
Exposition de Sculpture CONDE  
à l'occasion de la sortie de son livre  
par Georges PIROUÉ

**Blindage  
de Portes**

Devis gratuit sur demande

**Ph. BAYSSAC**  
19, RUE DES ENVIERGES  
75020 PARIS 636 70 17

*michel burnier*  
photographe



industrie  
art  
publicité

30, AV. SAINT-LAMBERT  
95600 EAUBONNE  
**959.02.90**  
R. M. 569 71 78

DIMANCHE 27 JUIN 1976

### Commémoration de notre Fête Nationale en présence de notre ambassadeur et de Madame Pierre Dupont

à Jouy en Josas, dans le merveilleux parc du Montcel avec le concours de l'Union folklorique suisse

11 h Cérémonies religieuses avec le concours de l'Union Chorale suisse de Paris.

12 h Aubade-apéritif de l'Union folklorique suisse avec la participation des Fifres et Tambours de Bâle.

12 h 30 Pique-Nique

13 h 30 Ouverture de la partie récréative :

Tir — Chasse aux trésors concours de dessin — course aux sacs. Stand de la Culture.

15 h Ouverture de la partie officielle par les Fifres et Tambours de Bâle.

15 h 30 — Message du Président de la Confédération suisse,  
— Allocution de M. R. de

Planta, président de la Fédération des Sociétés Suisses de Paris,

— Discours de M. Pierre Dupont, ambassadeur de Suisse en France.

16 h 30 Suite des jeux et bal.

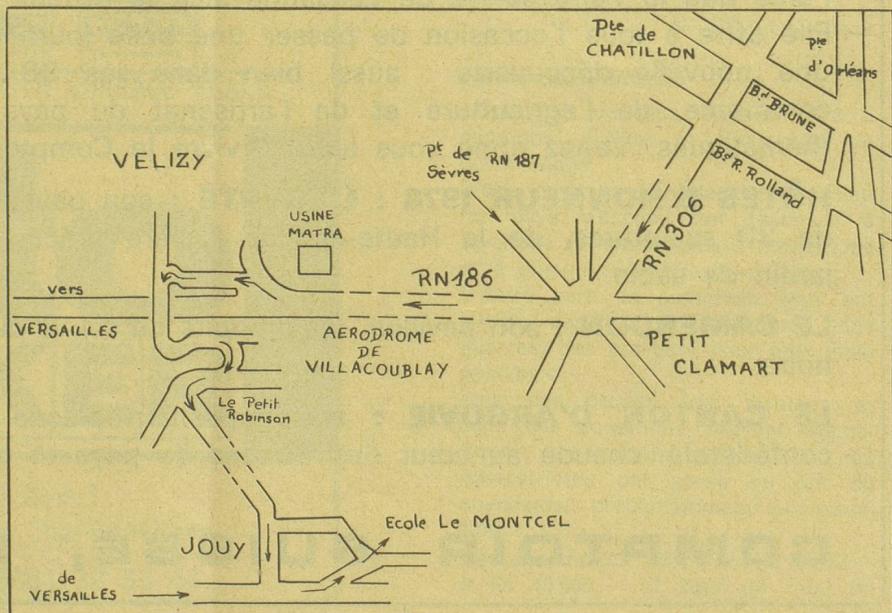
Pour se rendre à Jouy en Josas, automobilistes, consultez le plan ci-dessous.

Par car : rendez-vous aux Invalides à 9 heures précises. Prix simple course Fr. 8.—

Par train, Gare Montparnasse, changer à Versailles-Chantiers.

On trouvera sur place, à prix modérés, un buffet : sandwiches, quiches, poulet, frites, brochettes, salade, glaces, pâtisserie, café et boissons diverses.

Les insignes du 1<sup>er</sup> août seront vendus sur place : prix F. 4.—



A LOUER  
GRAND ATELIER D'ARTISTE  
**à Montparnasse**

CALME - TÉLÉPHONE  
TOUT CONFORT - MEUBLÉ

Ecrire à la Rédaction du  
Messager Suisse qui transmettra

### Emploi Temporaire

Cherchons un remplaçant pour notre concierge pendant la période de vacances du 1er au 31 juillet 1976. S'adresser à la Délégation suisse près l'OCDE, 28 rue de Martignac, Paris 7<sup>e</sup>, téléphone : 551.62.92, poste 300.

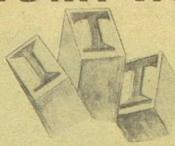
Huiles  
et Graisses  
**"MOTUL"**  
Automobiles  
et Industrielles  
119, boulevard Félix-Faure  
93 - AUBERVILLIERS  
Tél. 352-29-29

ENTREPRISE GENERALE  
DE PEINTURE

### FRANCIS MONA

39, avenue de Seine  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 776-13-37  
2 bis, rue de l'Oasis  
92800 Rueil-Malmaison  
Tél. : 776-13-37

## IMPRIMERIE TSCHUMI-TAUPIN



24, RUE DE DAMMARIE

77000 MELUN

Télé. 439-37-07

**LA QUALITÉ SUISSE**



### TYPOGRAPHIE OFFSET THERMOGRAVURE

Toute une gamme de machines modernes au service des Administrations-Commerces-Industries PUBLICITÉ

Résidence de La Faïencerie, 4, rue Paul Couderc — 92330 SCEAUX.  
Tél. : 660-60-39

H.E.S.

### UNION TECHNIQUE SUISSE SECTION DE PARIS

Le comité pour l'exercice de l'année 1976 est composé comme suit :

Président : J.R. JORDI

Vice-Président : F. PETER

Membre adjoint au comité : A. GREILER fils

Secrétaire : H.E. SULZBERGER

Trésorier : H. DUFOUR

Bibliothécaire et commissaire aux comptes : R. ALIOTH

Commissaire aux comptes : J.E. CACHEUX

Les assemblées mensuelles ont lieu en principe chaque deuxième vendredi du mois à 20 h 30, à l'exception des mois de juillet et d'août, à l'adresse suivante :

Café-Brasserie « LE FRANCAIS »  
3, avenue de l'Opéra — Paris 1<sup>er</sup>  
dans la salle du sous-sol.

Toute correspondance doit être adressée au président, à l'adresse suivante  
Monsieur J.R. JORDI — 5, rue Gédalge CHESSY — 77144 MONTEVRAIN  
Tél. : 436-83-19

Les réunions ont lieu en commun avec le groupe A.T.G. de Paris (anciens élèves des écoles techniques supérieures de Genève) dont le président est M. J.E. CACHEUX,

### HOTEL DES SOURCES \*\*\*

VITTEL — Tél. (29) 08.14.76

MM. Th & Rob. SCHWARZ  
Propriétaire-Directeur

100 chambres tout confort  
Restaurant réputé

Bonne cave - Garage - Parking

### INTER HOTEL

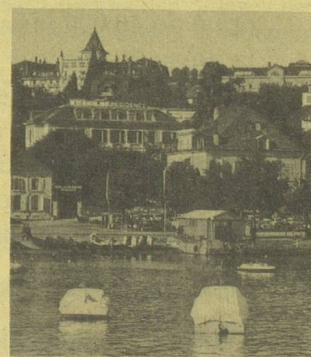
Chaîne Hôtelière de tourisme  
et d'affaires.

### CERCLE SUISSE ROMAND

Nous vous convions à participer nombreux à notre Sortie Champêtre Annuelle qui aura lieu, comme les autres années, au Château de la Bigotière, près d'Ivry-La-Bataille, le :

DIMANCHE 13 JUIN 1976

(Suite page 16)



### Hôtel La Résidence LAUSANNE - Ouchy

Séjourner à La Résidence, c'est apprécier les commodités d'un hôtel de classe qui a choisi de s'établir dans deux anciennes et nobles demeures entièrement rénovées. Au bord du Bleu Léman, on y connaît les plaisirs d'un palace — la maison est liée au Beau-Rivage. Dans un cadre intime et élégant, propice au service personnel.

Télégramme : Hotresidence Lausanne  
Téléphone : (021) 27.77.11  
Telex : 2.43.41

Direction : Mme K. Schnyder

# GRAND HOTEL DU PAVILLON

★★★★★

PARIS-X<sup>e</sup>

36, rue de l'Echiquier  
(Boulevard et métro  
« Bonne-Nouvelle »)  
Tél. : 770-17-15 et 770-54-34  
Telex 66 815

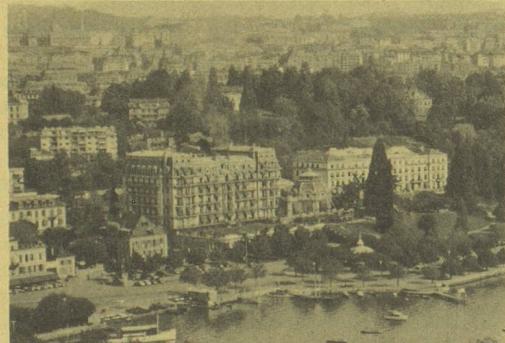
200 chambres

Salles et Salons de 10 à 200 personnes pour banquets, réceptions, conférences, expositions



Nos Amis de l'A.P.G.I.S., des Sociétés Suisses de Paris et de Normandie sont invités à se joindre à nous et à y venir nombreux.

Un service de car sera mis en place, et nous vous encourageons fort à l'utiliser.



Télégramme : Beaurivage Lausanne

Direction : Walter O. Schnyder

SOCIÉTÉ NOUVELLE DU

## "BRONZE ACIOR"

"PROCÉDÉS SCHAAD"  
S. A. AU CAPITAL DE 1.078.400 F

Siège Social : 27540 IVRY-LA-BATAILLE (Eure)  
Usine : 27750 LA COUTURE-BOUSSEY (Eure)

Téléphone : (32) 36-40-58

Télex : ACIOR 770.050 F

Depuis sa création, en 1928, spécialisée dans les

### CUPRO-ALUMINIUMS

coulés par gravité en coquilles de précision

Pièces pour toutes industries (5 Gr à 5 kg)

ATELIERS DE FABRICATION DE COQUILLES ET D'USINAGE  
LABORATOIRE D'ESSAIS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Monsieur, Madame, Mademoiselle (1)

Adresse

Accompagné de ..... personnes dont ..... enfants, participeront à la Sortie Champêtre du 13 JUIN 1976.

Sans engagement, nous achèterons sur place. Prévoir pour ..... personnes.

Je viendrais par mes propres moyens (1)

Nous serons ..... personnes dont ..... enfants à prendre le car (1)

Si vous prenez le car, prière de régler le montant du voyage à l'inscription en joignant un chèque bancaire ou un virement chèque postal (CCP PARIS 15309-11) rédigé au nom du Cercle Suisse Romand.

Date, Signature,

(1) Rayer la mention inutile.

## Le BEAU-RIVAGE LAUSANNE - OUCHY

Jouissant d'une situation unique dans un grand parc privé de 40 000 m<sup>2</sup> avec tennis, au bord du Lac Léman, Le Beau-Rivage est reconnu comme un des hôtels de renommée mondiale. Lausanne, grand centre culturel et touristique, offre avec son lac toutes possibilités de sports nautiques. Son golf à 18 trous, à moins de 15 minutes de l'hôtel, est au dire des joueurs l'un des plus agréables et des mieux situés.

Téléphone : (021) 26.38.31

Télex : 2.43.41